



VILLE DE
QUIÉVRECHAIN

Marché public de Service

REGLEMENT DE CONSULTATION

Prestations de nettoyage des locaux

N° de marché : 2026-06

Date et heure limites de remise des offres : 20 novembre 2026 à 17 h 00

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de QUIEVRECHAIN, représentée par le Maire

**Hôtel de Ville
Place Roger Salengro
59920 QUIEVRECHAIN**

Téléphone : 03.27.45.42.24

Télécopie : 03.27.45.46.93

ARTICLE 2 : OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

Prestation de services de nettoyage des locaux administratifs, scolaires et équipements sportifs dans le but de garantir un cadre propre et sain pour les utilisateurs.

Possibilité de postuler pour un ou plusieurs lots (Art. R.2113-1 du Code de la Commande Publique).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Allotissement :

Le marché fait l'objet de 4 lots :

- **Lot 1** Entretien des locaux de l'École Jean Marie Brison (rue de la Mine)
- **Lot 2** Entretien des locaux administratifs :
 - Salle de réunion et bureau de la communication (Place Roger Salengro)
 - Bureau des élus et de la direction générale (1 rue Jean Mermoz – 1^{er} étage de la poste)
 - Bureau du pôle éducation (31 rue de l'hôtellerie)
 - Bureau des services finances, RH et technique (10 rue Jean Mermoz – 1^{er} étage de la crèche)
 - Salle Coquelet (1 rue Guy Morelle)
- **Lot 3** Entretien de la salle F. DENIS (rue de la Mine)
- **Lot 4** Entretien des vestiaires - Stade de la mine (rue de la Mine)

3.2 Visite des locaux :

La visite des locaux aura lieu le 23/10/2026 à 9h30 à l'adresse ci-dessous :

COMPLEXE SPORTIF DE LA CORDERIE

Rue Jean Mermoz

59920 QUIEVRECHAIN

Le candidat informera de sa présence à la visite en utilisant la plateforme : <https://marchespublics596280.fr> **au plus tard le 21/10/2026 à 17h00.**

3.3 Variantes :

Les variantes ne sont pas acceptées.

3.4 Durée du marché :

Le présent marché sera conclu pour une durée initiale de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2027.

3.5 Délai de validité des offres :

Le délai de validité de l'offre est fixé à **90 jours** à compter de la date de clôture de réception des offres.

3.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.7 Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation (D.C.E.) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (A.E)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://marchespublics596280.fr>.

Référence de la consultation : 2026-06

Aucune demande d'envoi de dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1. Pièces de la candidature

- **Pièces relatives à la candidature (pièces telles que prévues aux articles R. 2143-3 et 4 du Code de la Commande Publique)**
 - Le DC1 téléchargeable sur le site de la Direction des Affaires Juridiques à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Le DC2 téléchargeable sur le site de la Direction des Affaires Juridiques à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du code du travail)
 - Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner, comme défini aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande publique
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail
 - Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat,
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Déclaration appropriée de banques ou preuves d'une assurance pour les risques professionnels
 - Pouvoirs des personnes habilités à engager l'entreprise
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Renseignements sur les capacités techniques et les références de l'entreprise :**
- Moyens humains et matériels de l'entreprise
 - Les références (nom, contact téléphonique et/ou mail) pour les prestations de même nature sur les 3 derniers exercices

Les candidats pourront apporter la preuve de leur capacité à exécuter le marché par tout moyen qu'ils jugent utiles.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2. Pièces relatives à l'offre :

➤ Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'Engagement dûment complété, daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter entièrement, dater et signer ;
- Une présentation détaillée de l'entreprise
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Une description des moyens humains et matériels mis en œuvre
- Une proposition financière détaillant le coût forfaitaire mensuel par lot
- Le tableau d'offre tarifaire joint en annexe dûment complété par le candidat, en renseignant l'ensemble des prix demandés pour le ou les lots auxquels il soumissionne ;
- Un engagement sur la qualité des prestations et le respect des normes en vigueur

4.3. Documents à fournir par le candidat retenu :

- Conformément aux articles R. 2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique :
- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, téléchargeable par le lien suivant :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032616382&dateTexte=20180219>
- Les pièces prévues aux articles R 1263-12, D 8222-5 ou D8222-7 ou D 8254-2 à D 8254-5 du code du travail le cas échéant

- Preuve attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, mentionné aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande publique, tel qu'un extrait K bis,

- Pour le paiement :

- Un RIB

Ces documents seront remis par le candidat retenu dans le délai de 10 jours à compter de la demande présentée par les pouvoirs adjudicateurs du marché.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre les pièces demandées ci-dessus dans le même délai.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 Jugement des candidatures

L'analyse et la sélection des candidatures s'effectueront dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à 7 du Code de la Commande Publique.

5.2 Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-7 et 8 du Code de la Commande Publique.

L'absence de protocole de nettoyage conforme à ceux de l'annexe 1 du CCTP est éliminatoire.

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le marché est attribué au candidat ayant obtenu la note la plus élevée, évaluée selon les critères énoncés et pondérés comme suit :

CRITÈRE	PONDÉRATION
1. Prix de la prestation	40
2. Qualité et méthodologie de l'intervention	30
3. Moyen humains et matériels dédiés	20
4. Engagements environnementaux et sociaux	10
TOTAL	100

La note sur 40 points pour le critère prix sera calculée de la façon suivante :

Note = 100 x Offre la plus basse / Offre de l'entreprise

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'écarter toute offre « anormalement basse » lorsque le soumissionnaire ne justifie pas de manière satisfaisante le bas niveau du prix ou des coûts proposés (articles L.2152-1 à 5 du Code de la Commande Publique).

Le Pouvoir Adjudicateur examinera l'offre de tous les candidats avant de choisir une offre. En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le détail estimatif quantitatif prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Date et heure limites de remise des offres : 20 novembre 2026 à 17h00

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

Référence de la consultation : 2026-06

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. L'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement complémentaire devra impérativement être déposée sur la plateforme <https://marchespublics596280.fr> **au plus tard le 12 novembre 2026 à 12 h 00.**

Pour rappel :

La visite des locaux aura lieu le **23/10/2026 à 9h30** à l'adresse ci-dessous :

COMPLEXE SPORTIF DE LA CORDERIE
Rue Jean Mermoz
59920 QUIEVRECHAIN

Le candidat informera de sa présence à la visite en utilisant la plateforme : <https://marchespublics596280.fr> **au plus tard le 21/10/2026 à 17h00.**

ARTICLE 8 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille
143 Rue Jacquemars Gielée
59800 LILLE
Tél : 03 59 54 23 42 Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

1 rue du Préfet Erignac - CO 60 031

54038 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 34 25 65,

Télécopieur : 03 83 34 22 24

Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés ou à tout autre tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon directe et certaine par le contrat ou sa passation. Il peut être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.